

## BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL, CANADA

OTTAWA, le 29 décembre 1951.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous informer que le très honorable Thibaudeau Rinfret, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la Chambre du Sénat, aujourd'hui à 7 h. p.m., afin de proroger la cinquième session du vingt et unième Parlement.

Veuillez agréer,

Monsieur,

l'assurance de ma haute considération,

J. F. DELAUTE,

*Secrétaire adjoint du Gouverneur général.*

L'honorable  
Président du Sénat,  
Ottawa.

Ordonné: Que ledit document soit déposé sur la Table.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Le Sénat reprend sa séance.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message, avec un bill (46), intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies", auquel elle désire le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

L'honorable sénateur Robertson propose alors que le bill soit lu une deuxième fois.

Après débat, et—  
Ladite motion étant mise aux voix,  
Elle est adoptée.

Ledit bill est alors lu les deuxième et troisième fois.

Ledit bill étant mis aux voix—  
Il est adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.